



JE VEUX POUVOIR CHOISIR MA FIN DE CARRIÈRE

L'Éducation nationale n'offre aucune perspective d'aménagement de leur activité aux professeur.e.s des écoles en fin de carrière. Rien n'est prévu pour celles et ceux qui souhaitent réduire progressivement leur activité, rien non plus pour celles et ceux qui veulent travailler autrement notamment pour partager leurs compétences. Il n'existe aucune alternative à l'enseignement devant devant une classe.

POUVOIR AMÉNAGER SA FIN DE CARRIÈRE

Pour le Sgen-CFDT, les professeur.e.s des écoles doivent pouvoir bénéficier de mesures d'aménagements de fin de carrière notamment :

- La possibilité de **réduire le temps de service face à une classe** entière pour se consacrer à d'**autres missions** : conduite de projets pédagogiques, coordination d'activités pédagogiques, tutorat et formation...
- Le droit d'obtenir un **temps partiel** pour celles et ceux qui le souhaitent,
- Le droit de partir en **retraite à sa date anniversaire** sans contrainte de finir l'année scolaire en cours.



POUVOIR RÉDUIRE PROGRESSIVEMENT SON ACTIVITÉ

Parce que l'on n'a pas les mêmes aspirations au cours de sa carrière et suivant les différentes périodes de sa vie, la CFDT revendique pour tous les personnels :

- Une **banque des temps** : le temps crédité par l'employeur et le salarié tout au long de sa carrière sur ce compte épargne temps universel pourrait être récupéré à tout moment pour des fins personnelles notamment en fin de carrière ;
- La **cessation progressive d'activité** : la possibilité de réduire son temps de travail en fin de carrière sans perte de salaire équivalente ;
- La **retraite progressive** : la possibilité de liquider une part de sa pension tout en continuant à exercer à temps partiel et à cotiser et donc limiter l'impact financier du temps partiel et l'impact sur la pension finale lors du départ en retraite.

**JE VEUX POUVOIR CHOISIR MA FIN DE CARRIÈRE,
DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE 2022, JE VOTE SGEN-CFDT !**